

La Parentalité selon l'Acepp

ÊTRE PARENT

1. La parentalité crée une dynamique qui comporte remise en cause, interrogations, contacts avec d'autres parents et qui donne de l'énergie, de la force et du bonheur.

2. La notion de parentalité repose sur :

- un statut : on devient parent dès lors que l'enfant paraît,
 - un lien indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant,
 - une fonction à remplir : le parent est le premier éducateur,
- un besoin d'alliance entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation de couple.

La notion de parentalité n'existe que par et pour l'enfant. De fait, elle place l'enfant au cœur de la société. La cause de l'enfant est soutenue par la cause des parents.

3. Le corollaire d'une politique visant à valoriser et appuyer les parents dans l'exercice de leur fonction, est une politique de l'enfance axée sur leur épanouissement et leur éducation. Comment au XXI siècle repositionner la politique familiale autour de la place de l'enfant et de la parentalité ?

4. Chaque parent choisit librement son propre projet parental en fonction de ses valeurs, de ses choix et trouve sa propre manière d'être parent.

L'ACEPP, UN RÉSEAU DE PARENTS ACTIFS ET SOLIDAIRES

5. L'ACEPP, association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels, respecte la parentalité dans tous ses états, pour autant que l'enfant soit respecté dans son intégrité et aimé. L'ACEPP refuse une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- chaque parent a droit à être reconnu dans son rôle parental et a droit « à la parole » pour faire valoir son propre point de vue,
- aucun parent ne peut être stigmatisé sur des critères sociaux ou culturels, ni sur des difficultés à assumer son rôle : l'Acepp s'inscrit en faux contre la campagne qui stigmatise des parents soit disant démissionnaires » ;
- il n'y a pas de parents « démissionnaires » (à ne pas confondre avec maltraitants » il n'y a que des parents pour qui la fonction parentale est rendue difficile : elle l'est pour tous, et pour certains plus que pour d'autres !)

la parentalité est un cheminement : « un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours ».

6. L'ACEPP valorise la notion de réseau en soutien à la fonction parentale : partage et échange d'expériences ; entraide ; initiatives collectives pour les enfants (cf. Charte des initiatives pour l'écoute, l'appui et l'accompagnement des parents).

7. L'ACEPP affirme le droit des parents à une « responsabilité partagée » avec les professionnels et institutions intervenant, à un titre ou un autre, auprès des enfants.

NOUS, PARENTS EN MOUVEMENT

8. L'ACEPP se définit comme mouvement parental qui se positionne sur divers débats de société. Elle se reconnaît en tant que réseau de parents, notamment dans les valeurs suivantes :

- une « attitude parentale », axée sur l'écoute et le respect de l'enfant (cf. Charte pour l'accueil de l'enfant),
 - la prise en compte de la parentalité dans tous les aspects de la vie sociale et professionnelle,
 - la promotion des droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique,
 - l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères,
- l'interpellation citoyenne de la responsabilité de l'Etat, des institutions politiques et sociales à changer les politiques afin de faire valoir les droits et les capacités de tous les parents.

9. L'ACEPP appelle aujourd'hui les parents à prendre la parole, à affirmer, individuellement et collectivement, leurs propres messages, à confronter leurs questions et leurs espoirs, à manifester publiquement leurs doléances et leurs contributions pour la qualité de la vie et pour l'éducation.